



FFBB – BUREAU DU CD DE L'HÉRAULT

Saison 2012 / 2013

PV N° 7

Maurin le 21/01/2013

Présents: 10	Excusés: 0	Absents: 0
Baki Khaled		
Caserta Roger		
Dathy Laurent		
Dida Jean-Marc		
Ferrier Magali		
Laverne Claude		
Molle Clément		
Pierron Lucie		
Rabineau Christophe		
Salgues Zoulika		

Ordre du jour:

- Courriers
- Point de situation des commissions
- Questions diverses

Aide mémoire des secrétaires de club

Action	Échéance	Destinataire
Rappel consignes: Écrire le plus lisiblement possible, inscrire le NOM en majuscule ainsi que la première lettre du prénom. Pour les équipes réserves inscrire le N° de l'équipe . Incitez vos marqueurs volontaires à faire la formation OTM proposée par la CDAMC.	Immédiat	Toutes personne qui tient la feuille de marque
Transmettre les noms, et coordonnées des candidats pour les écoles d'arbitrage	08/02/13	Secrétaires des clubs
Les joueurs et joueuses même majeur(e)s qui n'ont pas une licence senior (U18, U19,U20) doivent être surclassés pour joueur en senior.	Immédiat	Secrétaires des clubs, entraîneurs

Informations diverses

- Le nombre de licenciés de l'Hérault est passé à **3834 licenciés** (+ 6,47%); le CD 34 est 18ème au plan national au challenge des licenciés.
- La formation de cadres est assurée par Magali Ferrier en raison de l'absence d'Edouard Sudre avec d'autres cadres, notamment Julie Masson et Marie Lautier
- Magali Ferrier a représenté le CD34 lors des arbres de Noël des clubs qui l'ont invité
- Organisation du TIC B2 dans l'Hérault les 26 et 27 janvier à Frontignan et Sète. Il faut remercier le club de frontignan qui a su se mobiliser pour l'organisation de cet événement régional dans des délais très contraints.
- Services civiques: les 2 candidats ont chacun un projet à traiter. L'un sur: sport et santé, l'autre sur les questions environnementales de l'agenda 21 au CD 34. Ils ont par ailleurs l'obligation de passer le PSC-1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1).
- 9 et 10 février 2013: assises de la FFBB à Bagnolet auxquels participeront Magali Ferrier et Khaled Baki
- Un échéancier des actions du comité et des commissions va être mis en place pour formaliser le suivi des actions pour la saison prochaine.

Trésorerie

- L'ensemble des clubs sont à jour de la première facturation.
- Trois clubs ne sont pas à jour de la seconde facturation et le délai de 30 jours est dépassé. Cela représente environ 5000,00€.
- Un courrier recommandé va être envoyé à ces clubs pour leur signifier leur retard de paiement et les inviter à se mettre en règle sans délai ou en cas de difficulté importante, à prendre contact immédiatement avec le CD34.
- Édouard Sudre est arrêté jusqu'au 15 mars 2013.
- La prise en charge du coût de la formation des arbitres sera mutualisée à l'ensemble des clubs au prorata de leur nombre d'arbitres (participant ou non au stage). Les clubs qui n'ont pas d'arbitres participent à ce financement au travers des pénalités de la charte de l'arbitrage.
- Congés des salariés: Un planning prévisionnel des congés va être mis en place pour officialiser la situation.

Vie des commissions

CDAMC

- Écoles d'arbitrages: 30 candidats actuellement enregistrés. Dernier délai 8/2/13 pour les dernières inscriptions. Les projets d'écoles se situent à Lunel, Montpellier (Mosson et Maurin) et dans le Bittérois. Pour ce dernier site, la localisation précise sera décidée en fonction des inscriptions.
- Désignations: la programmation des horaires des rencontres est très tardive et les convocations sont souvent modifiées. L'application FBI_2 pose des problèmes qui sont remontés à la FFBB.
- Le TIC des 26 et 27/02/2013 est concomitant à un stage régional auquel les arbitres classés CF3 participent. En outre une journée de championnat départemental et une formation d'initiateurs se déroulent également dans l'Hérault. Les désignations d'arbitres sont de ce fait très difficiles sur l'ensemble de ces événements.
- Le stage organisé par la CDAMC le 6 janvier 2013 a regroupé 48 arbitres à Castelnaud qui doit être remercié pour la mise à disposition de ses installations. Très bon déroulement tant sur le plan matériel que sur les contenus et la participation des stagiaires, ainsi que la disponibilité et la qualité des intervenants. Clément Reignier a assuré l'intervention technique.
- Un sous-main sur la tenue de la feuille de marque destiné à être distribué aux clubs, est en cours de confection en partenariat avec La Poste.
- La réclamation déposée lors de la rencontre n°8 de coupe de l'Hérault opposant Fabrègues à Sauvian le 16/12/2012, n'a pas été confirmée par les responsables du club de Sauvian. Le chèque remis aux arbitres par le capitaine réclamant lors de la rencontre reste acquis au CD34.

Discipline

- Ouverture du dossier n°01_2012-2013 en division SMH, rencontre n°376 du 8/12/2012 opposant Lunel-Viel à ARMGBC.
- La gestion administrative des rencontres par les arbitres montre beaucoup de laisser aller tant sur l'encadrement général des rencontres que sur les aspects disciplinaires.

Technique

- La préparation des équipes départementales pour le TIC B2 se déroule bien avec un effectif qui n'offre que peu de concurrence.
- Un problème de comportement de la part du père d'une joueuse sélectionnée a été signalé. Un courrier va être envoyé au club concerné, pour indiquer que la joueuse ne pourra plus participer à l'équipe départementale si le comportement de ce parent persiste.
- Les rencontres départementales poussines débiteront en février.

Sportive (voir rapport de la commission en annexe)

- Des difficultés de programmation des rencontres de coupe de l'Hérault se produisent en raison de journées du championnat régional à la même. Il faudra collaborer plus étroitement avec la ligue régionale pour palier cette difficulté dès la saison prochaine.
- Il existe une discordance entre le règlement sportif de la ligue régionale et celui du CD34. Une harmonisation sera faite pour la saison prochaine. Le travail de la commission sportive sur ce sujet débute dès maintenant.
- Le nombre de fautes techniques et disqualifiantes sans rapport, infligées depuis le début de la saison sur les championnats départementaux est de 53. Il faut se poser la question de la qualité du discernement dans ce domaine par les arbitres.
- De nombreux joueurs et joueuses U18, U19 et U20 jouent encore en senior sans surclassement malgré les rappels faits par le CD 34 par mail et sur le site du comité. Les sanctions seront appliquées (rencontre perdues et pénalités financières). Seule une mise en conformité immédiate pourrait permettre un allègement des sanctions.
- Il sera rappelé aux arbitres qu'ils doivent signaler en incident avant rencontre, toute absence de responsable de salle et qu'en fin de rencontre, en l'absence de responsable de salle, les arbitres devront rayer la case du responsable de l'organisation au verso de la feuille de marque. Les anomalies repérées dans ce domaine jusqu'à maintenant ne feront pas l'objet de sanction dans l'immédiat (décision prise à la majorité des membres présents).

Jeunes

- Plateaux mini poussin et mini poussines sont une réussite
- l'arbitrage mis en place sur les plateaux poussines est souvent pris en charge avec enthousiasme par les joueuses.
- Challenge benjamin(e)s le 17/2/2013 à Lattes avec inscription sur le site du comité avec des tee-shirts offerts aux 100 premiers inscrits
- Le 02/02/2013 se tiendra une réunion de la commission régionale jeunes. Clément Molle, Président de la commission départementale y participera.
- Les événements destinés aux babies sont en cours d'organisation
- Il faudra anticiper la réorganisation des rythmes scolaire annoncé, notamment en raison de la disparition du créneau d'entraînement des jeunes le mercredi matin

Calendrier prévisionnel des réunions

18/02/13	Comité Directeur
18/03/13	Bureau
15/04/12	Comité Directeur
20/05/12	Bureau
17/06/12	Comité Directeur

ANNEXES

<p>COMMISSION SPORTIVE AU 12 01 2013 RAPPORT N° 2 Saison 2012/2013</p>

liste de brûlés non transmises

Art 11-5 Les associations sportives qui n'adressent pas au Comité, dans les délais prévus la liste des joueurs-euses brûlés-ées sont passibles de sanctions (à titre d'exemple : pénalité financière, rencontres perdues) et voient leur équipe réserve participant au championnat perdre par pénalité toutes les rencontres disputées par l'équipe jusqu'à ce que la liste des joueurs-euses brûlés-ées soit déposée.

11-6 1. La Commission Sportive est chargée de vérifier la régularité et la sincérité des listes déposées par les associations sportives. Lorsqu'elle l'estime opportun, elle modifie les listes déposées et en informe les associations sportives concernées par lettre recommandée avec avis de réception.

U17M : Pour ne pas avoir transmis les listes dans les délais, le Club de CAB Montpellier a déjà été pénalisé financièrement de 45 € (rapport N°1). Voit cette équipe réserve participant au championnat perdre par pénalité toutes les rencontres disputées par l'équipe jusqu'à ce que la liste des joueurs brûlés soit déposée. Liste reçue le 30 NOVEMBRE 2012.

Pénalité financière 15€x5= 75€

FFBB – BUREAU DU CD DE L'HÉRAULT

FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES

Nom Prénom	N°Licen	Club	Div.	Date	Type	Nb	Amende
IT OUMEZIANE Idir Abdelhakim	RH883216	MONTPELLIER BASKET MOSSON	SME	09/12/2012	FT	1	10 €
BEZOMBES Arnaud	VT770924	BASKET CLUB FABREGUES	SM CH	16/12/2012	FT	1	10 €
BONNAIRE Yannick	VT770916	LA PALAVASIENNE BASKET BALL	SME	25/11/2012	FT	1	10 €
BOULGHALGH Amin	BC987488	FO PISCENOIS	MMPE	15/12/2012	FT	1	10 €
BOURICHE Remy	VT880363	BASKET CLUB FABREGUES	SM CH	16/12/2012	FT	1	10 €
CABEL Jerome	VT820010	MAUGUIO BASKET	SME	09/12/2012	FT	2	30 €
COEURVILLE Julie	VT890084	PICPOUL CLUB DE PINET	SFE	01/12/2012	FT	1	10 €
CREBASSA Vivien	VT850594	AS SERVIANNAISE	SM CH	15/12/2012	FT	1	10 €
CRETON Rodolphe	VT731588	AGDE BASKET	SMH	23/11/2012	FT	2	
CRETON Rodolphe	VT731588	AGDE BASKET	SMH	07/12/2012	FT	1	120 €
DEJONGHE Didier	VT841640	ASPTT MONTPELLIER	SM CH	16/12/2012	FT	1	10 €
FABRE Edwige	VT741861	ASPTT MONTPELLIER	SFE	02/12/2012	FT	1	10 €
FERRAGNE Matthieu	VT881543	CLAPIERS BASKET BALL	SME	01/12/2012	FT	1	10 €
FIEVET Benjamin	VT891293	ST ANDRE BASKET COEUR D HERAULT	SMPE	24/11/2012	FT	1	10 €
GATELIER Jean Paul	VT500206	FRONTIGNAN LA PEYRADE BASKET	SFE	08/12/2012	FT	1	10 €
HERMAND Yohann	VT820953	FLORENSAC	SMH	02/12/2012	FT	1	10 €
HINSINGER Eve	BC950514	AS SERVIANNAISE	SFE	08/12/2012	FT	1	10 €
JAVOY Baptiste	VT830441	FABREGUES	SME	01/12/2012	FT	1	10 €
LAVAGNA Fabrizio	JE712138	ST ANDRE BASKET	SMPE	04/12/2012	FT	1	10 €
LOUBETTE Loic	VT911494	BASKET BALL LUNEL VIEL	SMH	01/12/2012	FT	2	30 €
LUCAS Simon	VT920084	BASKET BALL LUNEL VIEL	SMH	08/12/2012	FT	1	10 €
MESSAOUDENE Rida	VT880818	SPORT CLUB DE SETE	SMPE	18/11/2012	FT	1	10 €
NOGIER Gil	VT620529	FO PISCENOIS	BF	08/12/2012	FT	1	10 €
PALETTA Morgane	VT940302	AS SERVIANNAISE	SFE	24/11/2012	FT	1	10 €
PEIS Julien	VT825980	ARM GBC	SMH	02/12/2012	FT	1	10 €
PENE Judicael	VT791177	LA PALAVASIENNE	SME	09/12/2012	FT	1	10 €
PRATA LEAL Jeremie	BC967331	CLAPIERS BASKET BALL	CM	02/12/2012	FT	1	10 €
ROUGES Franck	VT850224	AB SSL	SM CH	16/12/2012	FT	1	
ROUGES Franck	VT850224	AB SSL	SM CH	16/12/2012	FDSR	1	30 €
SERRE Olivier	VT910346	MOSSON	SME	09/12/2012	FDSR	1	10 €
TOUATI Jeremy	VT830815	ARM GBC	SMH	18/11/2012	FT	1	10 €
VERMONT Clément	VT860502	MU C	SME	09/12/2012	FDSR	1	10 €
VIALON Delphine	VT813895	SPORT CLUB DE SETE	SF CH	15/12/2012	FT	1	10 €

Résultats non saisis sur le site Internet

N° de la rencontre et date	Club concerné	Score feuille	Score site	Pénalité financière
U17 CME 517 du 28/11/12	Pérols Basket	72 - 18	Pas de saisie	10 €
U17 CME 533 du 09/12/12	Pérols Basket	68 - 73	Pas de saisie	10 €
U15 MPE 622 du 17/11/12	Pérols Basket	13 - 77	Pas de saisie	10 €
U13 R8 CH 19/12/2012	MOSSON	40 - 23	RIEN	10€

Erreur de saisie des résultats sur le site Internet

N° de la rencontre et date	Club concerné	Score feuille	Score site	Pénalité financière
U15MMPE 626 du 24/11/12	BC Narbonne	27 - 105	24 - 105	10 €
N°109 du 21/10/12 SMPE	BC FABREGUES 2	66 - 70	64 - 68	10 €

Feuilles de matchs joués non transmises

Référence match	Club	Responsable	Pénalité financière
SME N15 du 28/10/12	ARM GBC 1/CLAPIERS	ARM GBC	15 €
SMPE N 114 du 28/12/12	C.ARGENT MONTP / CASTELNAU 4	CASTELNAU 4	15 €
SME N 28 du 02/12/2012	MUC / FRONTIGNAN 3	MUC	15 €
SMPE N 133 du 09/12/2012	ASPTT MONTPELLIER 2	ASPTT MONTPELLIER	15€
SFPE 814 du 24/11/2012	C.ARGENT MONTP/ MONTADY	C.ARGENT MONTP	15€
SFPE 821 du 08/12/2012	CAB Montpellier /SO Carcassonne	C.ARGENT MONTP	15€
U13 722 du 20/10/2012	ST GILLOISE / FRONTIGNAN	ST GILLOISE	15€

Feuilles de matchs envoyées hors délai

SFPE 814 du 24/11/2012 CAB Montpellier 64 – Montady 54. Pénalité de 15 € pour CAB Montpellier

Feuilles de marque mal remplies

Rappel consignes: Ecrire le plus lisiblement possible, inscrire le NOM en majuscule ainsi que la première lettre du prénom.

Pour les équipes réserves inscrire le N° de l'équipe.

Incitez vos marqueurs volontaires à faire la formation OTM proposée par la CDAMC.

Non présentation de la licence

Référence match	Club	Nombre	Pénalité financière
U17 CM 517 du 18/11/2012	LUNEL VIEL	1	15 €
U17 CM 518 du 17/11/2012	SC SETE	1	15€
U17 CM 522 du 25/11/2012	PEROLS BASKET	5	75€
U17 CM 527 du 1/12/2012	PEROLS BASKET	3	45 €
U17 CM 533 du 9/12/2012	PEROLS BASKET	5	75 €
SFE 712	Pinet	1	15 €
SFPE 812	ABSSL Sauvian	1	15 €
SFPE 818	ABSSL Sauvian	1	15 €
SFPE 823	ABSSL Sauvian	1	15 €
R713 du 20/10/12	SERVIAN	1	15 €
R714 du 20/10/12	AABSSL	1	15 €
R722 du 20/10/12	SABCH	3	45 €
R726 du 27/10/12	ASCB	1	15 €
R724 du 27/10/12	BC NARBONNE	1	15 €
R4006 du 17/11/12	CARSASSONNE	5	75 €
R745 du 17/11/12	SETE	1	15 €
R758 du 24/11/2012	St ANDRE	1	15 €
R771 du 01/12/2012	St ANDRE	1	15 €
R781 du 08/12/2012	FOP	1	15 €
U15 MME 3509 du 17/11/12	Frontignan La Peyrade	1	15 €
U15 MMPE 619 du 17 /11/12	BC Sud Minervois	1	15 €
U15 MMPE 619 du 17/11/12	BC Sud Minervois	1	15 €
N°20 du 17/11/2012 SME	PALAVAS	1	15€
N 19 du 17/11/2012 SME	PAYS DE LUNEL	1	15€
N 115 du 18/11/2012 SMPE	AS SERVIAN	1	15€
N 115 du 18/11/2012 SMPE	St ANDRE	3	45 €
N 119 du 17/11/2012 SMPE	PEROLS	3	45 €
CH N 6 DU 16/12/2012	ASPTT MONTP	2	30 €
N 125 du 01/12/2012 SMPE	AS SERVIAN	1	15 €
N 102 su 04/12/2012 SMPE	ST ANDRE	1	15 €

Absence de responsable d'organisation

Référence match	Club	Pénalité financière
U17 CM522 DU 25/11/2012	PEROLS BASKET	EN ATTENTE
U13 – R766 du 01/12/2012	SJVBA	EN ATTENTE

DOSSIERS

Catégories Seniors

Dossier SMPE N° 2 SMPE N° 102 ABSSL / ST ANDRE du 04/12/2012 : (retard du 14/10/12)

Le joueur NATUREL Guillaume licence n° VT946127 – catégorie U19 non surclassée a pris part à cette rencontre.

Décision de la CS : Match perdu par pénalité pour ABSSL, 0 point au classement, 2 points à ST ANDRE BASKET, pénalité financière 15 €.

Dossier SMPE N° 3 SMPE N° 107 CASTELNAU 4 /ABSSL du 21/10/2012 :

Le joueur NATUREL Guillaume licence n° VT946127 – catégorie U19, non surclassée a pris part à cette rencontre.

Décision de la CS : Match perdu par pénalité pour ABSSL, 0 point au classement, 2 points à CASTELNAU 4, pénalité financière 15 €.

Dossier SMPE N° 4 SMPE N° 112 ABSSL / FABREGUES 2 du 24/10/2012 :

Le joueur NATUREL Guillaume licence n° VT946127 – catégorie U19, non surclassée a pris part à cette rencontre.

Décision de la CS : Match perdu par pénalité pour ABSSL, 0 point au classement, 2 points à FABREGUES 2, pénalité financière 15 €.

Dossier SMPE N° 5 SMPE N° 119 ABSSL / PEROLS 2 du 17/11/2012 :

Le joueur NATUREL Guillaume licence n° VT946127 – catégorie U19 non surclassée a pris part à cette rencontre.

Décision de la : Match perdu par pénalité pour ABSSL, 0 point au classement, pénalité financière 15 €.

Dossier SMPE N° 6 SMPE N° 120 AS SERVIAN /ABSSL du 25/11/2012 :

Le joueur NATUREL Guillaume licence n° VT946127 – catégorie U19 non surclassée a pris part à cette rencontre.

Décision de la CS : Match perdu par pénalité pour ABSSL, 0 point au classement, 2 points à AS SERVIAN, pénalité financière 15 €.

Dossier SMPE N° 7 SMPE N° 128 ABSSL / SC SETE 1 du 02/12/2012 :

Le joueur NATUREL Guillaume licence n° VT946127 – catégorie U19 non surclassée a pris part à cette rencontre.

Décision de la CS : Match perdu par pénalité pour ABSSL, 0 point au classement, 2 points à SC SETE 1, pénalité financière 15 €.

Dossier SMPE N° 8 SMPE N° 122 LE CRES 1 / ABSSL du 08/12/2012 :

Le joueur NATUREL Guillaume licence n° VT946127 – catégorie U19 non surclassée a pris part à cette rencontre.

Décision de la CS : Match perdu par pénalité pour ABSSL, 0 point au classement, 2 points à LE CRES 1, pénalité financière 15 €.

Dossier SM CH N° : 9 N° 1 ARM GBC 2 / MAUGUIO 1 du 16/12/2012

MAUGUIO 1 a déclaré Forfait.

Décision de la CS : Rencontre perdue par forfait pour MAUGUIO 1, pénalité financière de 100,00 €.

Dossier SM CH N° : 10 CH N 5 DU 16/12/2012 rencontre FLORENSAC / PALAVAS

Le joueur BASTOUL LUCAS BC FLORENSAC est non surclassée a pris part à cette rencontre
BASTOUL Lucas PICPOUL CLUB DE PINET 10/11/1993 25/10/2012 M VT930122 U20

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour FLORENSAC, pénalité financière 15 €

FFBB – BUREAU DU CD DE L'HÉRAULT

Dossier SM CH N° : 11

CH N 13 DU 16/12/2012 rencontre LE CRES 2/ SETE 2

Le joueur **JOURDAIN CHARLES de SC SETE** est non surclassée a pris part à cette rencontre

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour SETE, pénalité financière 15 €

Dossier SM CH N° : 12

CH N 7 DU 16/12/2012 rencontre CAB BEDARIEUX/ ARM

GBC 1

Le joueur **BOUISSET ANTHONY de CAB BEDARIEUX** est non surclassée a pris part à cette rencontre

Le joueur **MOREAU BENJAMIN de CAB BEDARIEUX** est non surclassée a pris part à cette rencontre

BOUISSET	Anthony	CLUB ATHLETIQUE BASKET BEDARIEUX	22/05/1993	03/10/2012	M	VT930573	U20
MOREAU	Benjamin	CLUB ATHLETIQUE BASKET BEDARIEUX	22/03/1993	27/09/2012	M	VT932054	U20

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour BEDARIEUX, pénalité financière 15 €

Dossier SM CH N° : 13

CH N 16 DU 16/12/2012 rencontre AGDE BASKET 2/ F O

PEZENAS

Le joueur **DUVAL-ROHEE VINCENT de AGDE BASKET** est non surclassée a pris part à cette rencontre

DUVAL - ROHEE	Vincent	AGDE BASKET	06/10/1994	21/11/2012	M	VT947465	U19
---------------	---------	-------------	------------	------------	---	----------	-----

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour AGDE, pénalité financière 15 €

Dossier SMH2 : SMHA N° 303 du 14/10/2012, BEDARIEUX/AGDE2, les joueurs du club de BEDARIEUX BOUISSET A (VT930573), MOREAU B (VT932054) catégorie U20 n'étaient pas surclassés à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour BEDARIEUX, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement.

Dossier SMH3 : SMHA N° 306 du 21/10/2012, BEDARIEUX/SETE2 les joueurs du club de BEDARIEUX BOUISSET A (VT930573), MOREAU B (VT932054) catégorie U20 n'étaient pas surclassés à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour BEDARIEUX, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement.

Dossier SMH4 : SMHA N° 309 du 18/11/2012, BEDARIEUX/FLORENSAC, les joueurs du club de BEDARIEUX BOUISSETA (VT930573), MOREAU B (VT932054) catégorie U20 n'étaient pas surclassés à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour BEDARIEUX, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement.

Dossier SMH5 : SMHA N° 312 du 24/11/2012, BEDARIEUX/CASTELNAU5, les joueurs du club de BEDARIEUX BOUISSETA (VT930573), MOREAU B (VT932054) catégorie U20 n'étaient pas surclassés à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour BEDARIEUX, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement.

Dossier SMH6 : SMHA N° 318 du 01/12/2012, BEDARIEUX/LAVERUNE, les joueurs du club de BEDARIEUX BOUISSETA (VT930573), MOREAU B (VT932054) catégorie U20 n'étaient pas surclassés à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour BEDARIEUX, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement.

Dossier SMH7 : SMHA N° 313 du 23/11/2012, FLORENSAC/AGDE2, le joueur du club de FLORENSAC BASTOUL L (VT930122) catégorie U20 n'était pas surclassé à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour FLORENSAC, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement.

Dossier SMH8 : SMHA N° 317 du 02/12/2012, FLORENSAC/SC SETE, le joueur du club de FLORENSAC BASTOUL L (VT930122) catégorie U20 n'était pas surclassé à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour FLORENSAC, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement.

Dossier SMH9 : SMHA N° 302 du 14/10/2012, SC SETE2/FABREGUES2, le joueur du club de SC SETE JOURDAIN C (VT935936) catégorie U20 n'était pas surclassé à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour SC SETE2, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement.

Dossier SMH10 : SMHA N° 306 du 21/10/2012, SC SETE2/BEDARIEUX, le joueur du club de SC SETE JOURDAIN C (VT935936) catégorie U20 n'était pas surclassé à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour SC SETE2, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement.

Dossier SMH11 : SMHA N° 310 du 18/11/2012, SC SETE2/AGDE2 le joueur du club de SC SETE JOURDAIN C (VT935936) catégorie U20 n'était pas surclassé à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour SC SETE2, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement.

Dossier SMH12 : SMHA N° 317 du 02/12/2012, SC SETE2/FLORENSAC, le joueur du club de SC SETE JOURDAIN C (VT935936) catégorie U20 n'était pas surclassé à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour SC SETE2, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement.

Dossier SMH13 : SMHA N° 320 du 09/12/2012, SC SETE2/CASTELNAU5, le joueur du club de SC SETE JOURDAIN C (VT935936) catégorie U20 n'était pas surclassé à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour SC SETE2, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement.

Dossier SMH14 : CMHB N° 364 du 18/11/2012, ARMGBC/PEROLS3, le joueur du club de Perols ORTEGA C catégorie U19 n'était pas surclassé à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour PEROLS 3, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement

Dossier SMH15 : CMHB N° 371 du 25/11/2012, BPL2/PEROLS3, le joueur du club de Perols ORTEGA C catégorie U19 n'était pas surclassé à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour PEROLS 3, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement

Dossier SMH16 : CMHB N° 375 du 02/12/2012, MUC2/PEROLS3, le joueur du club de Perols ORTEGA C catégorie U19 n'était pas surclassé à cette date.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour PEROLS 3, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement

Dossier SF 6 : SFPE 821 du 08/12/2012 CAB Montpellier – SO Carcassonne. L'équipe de Carcassonne ne s'est pas déplacée.

Décision de la CS : Rencontre perdue par forfait pour SO Carcassonne, zéro point au classement et pénalité financière de 50 €, remboursement des frais d'arbitrage éventuels. **Rencontre retour du 30/03/2012 (SFPE 849) se déroulera à Montpellier.**

Dossier SF 7 : CHSF 1^{er} tour. BP Lunel 1 - Mauguio. L'équipe de Mauguio ne s'est pas déplacée.

Décision de la CS : Rencontre perdue par forfait pour Mauguio, pénalité financière de 100 €, remboursement des frais d'arbitrage éventuels.

Dossier SF 8 : CHSF 1^{er} tour. ABSSL - Pinet L'équipe de l'ABSSL n'a pas pu présenter un effectif suffisant.

Décision de la CS : Rencontre perdue par forfait pour ABSSL, pénalité financière de 100 €, remboursement des frais d'arbitrage éventuels.

Dossier SF 9 : CHSF 1^{er} tour. Pézenas – Saint Gély. L'équipe de Saint Gély ne s'est pas déplacée.

Décision de la CS : Rencontre perdue par forfait pour Saint Gély, pénalité financière de 100 €, remboursement des frais d'arbitrage éventuels.

Nous avons informé par mail tous les clubs qu'il fallait surclasser les joueurs de la catégorie U18, U19, U20.

Nous avons mis un bandeau sur notre site (commission sportive) .

Malgré ces avertissements peu de club ont fait la démarche de surclassement ; ils sont donc pénalisés.

Catégories U 17 M / (U17F COUPE)

Dossier U17M5: CME N° 517 du 18/11/2012, LUNEL VIEL/ PEROLS BASKET, le joueur DELMAS Y et le joueur GODDYN B DE PEROLS BASKET sont des joueurs de catégorie U18 et ne peuvent pas jouer en catégorie inférieure U17.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour PEROLS BASKET, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement

Dossier U17M6: CME N° 522 du 25/11/2012, PEROLS BASKET/CLAPIERS, le joueur DELMAS Y et le joueur GODDYN B DE PEROLS BASKET sont des joueurs de catégorie U18 et ne peuvent pas jouer en catégorie inférieure U17.

Décision de la CS : Rencontre perdue par pénalité pour PEROLS BASKET, pénalité financière de 15 € et zéro point au classement

Dossier U17M7: CME N° 523 du 25/11/2012, LUNEL VIEL/SC SETE, L'équipe de SETE s'est présentée après le délai ; le Coach de SETE s'est montré particulièrement virulent envers les officiels (arbitres et OTM) Les arbitres ont décidé de ne pas faire jouer la rencontre.

Décision de la CS : Rencontre perdue par forfait pour SETE, pénalité financière de 50 € et zéro point au classement. **LE MATCH RETOUR 568 du 31/03/2013 aura lieu à LUNEL VIEL.**

Catégories U 15 M/ (U15F COUPE)

Dossier U15M05 : MMPE 636 du 08/12/12, BC Narbonne / Agde, L'équipe d'Agde ne s'est pas présenté le jour de la rencontre.

Décision de la CS : Rencontre perdue par forfait pour Agde, zéro point au classement, pénalité financière de 100 € pour le club d'Agde .

Catégories U 13 M / U 13 F

Dossier BM8 U13-R718 du 20/10/2012 – CASTELNAU 2 / PEROLS

Les joueurs RAZIMBAUD (BC026486) et PERDRIEL (BC031325) de PEROLS ne sont pas surclassés le jour de la rencontre.

Décision de la C.S. : rencontre perdue par pénalité pour PEROLS, zéro point au classement et pénalité financière de 15 €.

Dossier BM9 U13- R730 du 27/10/2012 – PEROLS / BLMA 2

Les joueurs RAZIMBAUD (BC026486) et PERDRIEL (BC031325) de PEROLS ne sont pas surclassés le jour de la rencontre.

Décision de la C.S. : rencontre perdue par pénalité pour PEROLS, zéro point au classement et pénalité financière de 15 €.

Dossier BM10 U13- R742 du 03/11/2012 – CAB 2 / PEROLS

Les joueurs RAZIMBAUD (BC026486) et PERDRIEL (BC031325) de PEROLS ne sont pas surclassés le jour de la rencontre.

Décision de la C.S. : rencontre perdue par pénalité pour PEROLS, zéro point au classement et pénalité financière de 15 €.

Dossier BM11 U13-R753 du 24/11/2012 – MAUGUIO 2 / PEROLS

Les joueurs RAZIMBAUD (BC026486) et PERDRIEL (BC031325) de PEROLS ne sont pas surclassés le jour de la rencontre.

Décision de la C.S. : rencontre perdue par pénalité pour PEROLS, zéro point au classement et pénalité financière de 15 €.

Dossier BM12 : U13 (Excellence) R4012 du 13/10/2012 – FRONTIGNAN 1/CASTELNAU1

Le joueur NIEDZIELA P. de CASTELNAU BASKET n'est pas licenciée le jour de la rencontre. Le comité a fourni un courrier de la fédération mentionnant le problème de délai pour établir la licence.

Décision de la C.S. : Annulation des sanctions dossier BM 1.

FFBB – BUREAU DU CD DE L'HÉRAULT

Dossier BM13 U13 – R744 du 17/11/2012 – ST ANDRE BASKET / AGDE

Le joueur OLIVIER de ST ANDRE n'est pas licencié le jour de la rencontre.

Décision de la CS : rencontre perdue par pénalité par ST ANDRE , zéro point au classement et pénalité financière de 15€.

Dossier BM15 : U13 – R764 du 01/12/2012 – PEROLS / LUNEL 2

Les joueurs RAZIMBAUD (BC026486) et PERDRIEL (BC031325) de PEROLS ne sont pas surclassés le jour de la rencontre.

Décision de la C.S. : rencontre perdue par pénalité pour PEROLS, zéro point au classement et pénalité financière de 15 €.

Dossier BM16 :U13 – R777 du 08/12/2012 – SJVBA / PEROLS

Le joueur RAZIMBAUD (BC026486) de PEROLS n'est pas surclassé le jour de la rencontre.

Décision de la C.S. : rencontre perdue par pénalité pour PEROLS, zéro point au classement et pénalité financière de 15 €.

COUPE DE L'HERAULT

1/16^{ème}	15 / 16 décembre 2012
1/8^{ème}	16 / 17 février 2013
1/4	20 / 21 avril 2013
1/2	25 / 26 mai 2013
Finales	08 / 09 juin 2013

MODIFICATIONS DES BRULES PAR LA COMMISSION SPORTIVE (après la 4^{ème} journée) :

Date	Club	CAT	ANCIEN BRULE	N°LICENCE	NOUVEAU BRULE	N°LICENCE
14/12/2012	ARMGBC	SM	GUEDE	VT640231	BAH	VT872995
14/12/2012	FABREGUES 1	SM	BOURICHE	VT880363	ARTIERES	VT840897
14/12/2012	FABREGUES 2	SM	DEMOULIN	VT790606	RONCALLI	VT850202
14/12/2012	FABREGUES 2	SM	EZPONDA	VT825280	BELKOUCH	VT891316
14/12/2012	FABREGUES 2	SM	ROSE	VT795905	MOULIN	VT840571
14/12/2012	PAYS LUNEL 1	SM	BAROUCHE	VT851219	MOREL	VT943382
14/12/2012	PAYS LUNEL1	SM	MICHAUX	VT935864	VERIN	VT935915
14/12/2012	LE CRES	SM	PHILIP	VT750755	DAVENNE	VT744653
14/12/2012	MUC	SM	BURKE	VT883583	LOUERAT	VT860660
14/12/2012	MUC	SM	LE BRAS	VT910488	VALETTE	VT870162
14/12/2012	MUC	SM	DEGUETTE	VT754497	MARAVAL	VT815578